

Image not found or type unknown



Travaux de vitrine qui doit payer?

Par **lebrun virginie**, le **21/09/2016** à **11:29**

Bonjour,

Locataires d'un salon de coiffure en rez de chaussée, d'un immeuble fermé pour cause d'insalubrité, depuis le début de l'année, des travaux vont être effectués, dans quelques semaines.

Dans ces travaux ils incluent la façade, et vitrine de notre établissement.

Nous ne sommes que locataires des murs et propriétaires du fond de commerce.

Qui va devoir payer les travaux? Le propriétaire ou nous locataires?

Sachant que les bâtiments de France y mettent leur grains de sel!!!!!!...

Merci pour vos réponses